



Bureau de la Métropole du Grand Paris

Réunion du lundi 6 mars 2017

Compte-rendu

Sous la présidence de Monsieur Patrick OLLIER,

ETAIENT PRESENTS : André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Daniel GUIRAUD, Michel HERBILLON, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Laurent LAFON, Georges SIFFREDI, Eric CESARI, Manuel AESCHLIMANN, Laurent RIVOIRE, Séverine MAROUN, Olivier KLEIN, Sylvain BERRIOS, Daniel-Georges COURTOIS, Danièle PREMEL, Vice-Président(e)s
Frédérique CALANDRA, Rapporteuse spéciale, Xavier LEMOINE, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Carine PETIT, Denis BADRE, Valérie MAYER-BLIMONT, Richard DELL'AGNOLA, Conseiller(e)s métropolitain(e)s délégué(e)s,

ETAIENT REPRESENTES : Anne HIDALGO (représentée par Carine PETIT) et Luc CARVOUNAS (représenté par Olivier KLEIN), Vice-Présidents, Christian DUPUY (représenté par Eric CESARI), Conseiller métropolitain délégué.

ETAIENT ABSENTS : Gilles CARREZ et Philippe DALLIER, Vice-Président, Claude GOASGUEN, Questeur,

Etaient également présents : Bernard GAUDUCHEAU, Catherine BARATTI-ELBAZ et Galla BRIDIER, président(e)s de groupes

* * *

La séance a été ouverte par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, à 9h05.

Le bureau s'est réuni en format délibératif : Madame Carine PETIT a été désignée secrétaire de séance.

Le relevé de décision du bureau délibératif du 16 janvier 2017 a été approuvé à l'unanimité.

❖ AFFAIRES GENERALES

1) Adhésion de la Métropole à l'Association de l'immobilier logistique (AFILOG)

AFILOG est une association professionnelle, représentant tous les métiers de la chaîne logistique et de l'immobilier logistique. Sa mission consiste à mettre en valeur le poids économique et social de la logistique et à mieux faire connaître celle-ci.

La Métropole doit mettre en place un groupe de travail sur la logistique dans l'aire métropolitaine fin mars avec pour objectif notamment d'inclure un volet logistique dans l'élaboration du SCoT, avec l'accompagnement d'AFILOG.

Il est donc proposé que la Métropole adhère à AFILOG dès 2017 pour un montant annuel de cotisation de 6 000 €.

Patrick BRAOUEZEC, Vice-Président en charge des relations avec les EPCI de grande couronne, à la Coopération entre les territoires et à la Logistique métropolitaine souligne l'intérêt de cette adhésion en confirmant que cette association correspond aux attentes de la Métropole pour avoir notamment un retour d'expérience d'autres métropoles.

L'adhésion de la Métropole à l'Association de l'immobilier logistique (AFILOG) **est adoptée à l'unanimité des membres du bureau.**

❖ FINANCES

2) Octroi de subventions au titre du dispositif « Métropole roule propre ! »

Daniel GUIRAUD, Vice-Président en charge de la mise en œuvre de la Stratégie environnementale et du Développement des réseaux énergétiques indique que la métropole du Grand Paris a reçu 9 dossiers de demande de subvention au titre de ce dispositif. Il est proposé de retenir 1 dossier, d'un montant de 5 000 €, de valider sous réserve 7 autres dossiers pour un montant total de 34 866.81 € et de refuser un dernier dossier.

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité des membres du bureau.**

3) Octroi de subventions au titre du Fonds d'investissement métropolitain (FIM)

Patrick OLLIER précise que 145 dossiers ont été déposés pour le Fonds d'Investissement Métropolitain pour cette première session 2017. Ces dossiers ont été examinés lors du Comité d'examen qui s'est réuni le 23 février 2017. Ces dossiers concernent 58 communes différentes dont 7 ayant déjà bénéficié d'une subvention en 2016, réparties dans l'ensemble des EPT du périmètre métropolitain.

Les 55 dossiers relatifs à la transition écologique (ex : rénovation thermique) sont actuellement en cours d'expertise auprès de l'ADEME. Le Comité statuera sur ces dossiers une fois l'avis réceptionné.

Le Comité d'examen a acté du rejet de 32 dossiers qui ne sont pas éligibles au FIM. Il s'est également accordé pour limiter le nombre de dossiers financés par commune à ce stade, afin que les cofinancements métropolitains puissent bénéficier à un large nombre de communes.

Le Comité d'examen propose au Bureau métropolitain de subventionner 34 projets, localisés sur 29 communes pour un montant total de 8 249 416 € répartis comme suit :

- Aménagement : 7 dossiers pour 2 536 370 €
- Développement économique : 2 dossiers pour 400 000 €
- Protection de l'environnement et du cadre de vie : 25 projets pour 5 313 046 €

Patrick OLLIER précise que l'administration de la Métropole est à la disposition des communes afin de les aider à déposer un dossier de candidature.

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité des membres du bureau.**

4) Subvention au profit de l'Association Megacities Shortdocs pour l'organisation du Citizen film Festival

MegaCities-ShortDocs est une association d'intérêt général dont le but est de sensibiliser les citoyens, les associations, les entreprises publiques et privées et les institutions, à l'innovation sociale, à l'urbanisme éco-citoyen et aux initiatives « Smart Cities » spécifiquement au sein des mégapoles.

Elle soutient la production de courts-métrages documentaires et leur diffusion notamment via le Festival « Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival » qui aura lieu au Forum des Images à Paris dans la deuxième quinzaine d'octobre 2017.

D'autre part, MégaCities-Shortdocs propose de produire un documentaire « Métropole du Grand Paris » qui captera l'expression métropolitaine par des mini-vidéo de 3 habitants de chacun des 12 territoires, mis en résonance par 36 mini-vidéo de quinze secondes également, en provenance des autres mégapoles mondiales telles que Tokyo, Londres, Moscou...

Il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'association MegaCities-ShortDocs, assorti d'une subvention de 22 000 €.

Danièle PREMEL, Vice-Présidente en charge du Développement culturel précise qu'en 2016, il y avait déjà eu une initiative de cette ampleur, regroupant les métropoles de New-York, Séoul, Istanbul, ... et se réjouit que la Métropole du Grand Paris soit partenaire de cet évènement car cela participe de son rayonnement et de l'identité métropolitaine.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

5) Subvention au profit de la Fédération française de lutte pour l'organisation des championnats du monde

Les 47èmes championnats du monde de Lutte, organisés par la Fédération Française de lutte, se dérouleront en France à Paris, du 21 au 26 août 2017 à l'Accor Hôtels Arena (Bercy).

Laurent RIVOIRE, Vice-Président chargé du Développement sportif rappelle que la Métropole est compétente en matière de préparation des candidatures aux grands événements internationaux sportifs accueillis sur son territoire, or cet événement sportif s'inscrit résolument dans le contexte particulier de la procédure de candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024. Il sera en effet le dernier événement sportif populaire sur le territoire français avant l'assemblée générale du CIO du 13 septembre 2017 à l'occasion duquel sera désignée la ville hôte des Jeux Olympiques 2024.

Il est proposé d'approuver la convention d'objectifs entre la Métropole du Grand Paris et la Fédération Française de Lutte, laquelle est assortie d'une subvention de 20 000€.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

6) Convention d'objectifs entre la Métropole du Grand Paris et l'Institut national des Métiers d'Art pour les Journées européennes des Métiers d'Art

L'Institut National des Métiers d'Art (INMA), association d'intérêt général et opérateur de l'Etat, est l'organisme de référence chargé de la promotion et du développement pérenne du secteur ainsi que de ses entreprises (près de 7 000 entreprises sur le territoire de la Métropole).

Les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) ont été créées en 2002 pour mettre en lumière la diversité des savoir-faire d'exception et valoriser la richesse, la qualité et l'importance du patrimoine immatériel français. Ces journées sont basées sur le principe d'ouverture des ateliers et de démonstrations hors-les-murs (circuits, manifestations), par les professionnels et centres de formation.

L'INMA souhaite associer la Métropole du Grand Paris à cet événement aux côtés des partenaires institutionnels historiques, que sont l'Etat et la Mairie de Paris. Danièle PREMEL se réjouit de cette initiative car elle rappelle que le secteur artistique est également un secteur dynamique d'activités économiques sur le territoire de la Métropole.

Il est proposé l'adoption d'une convention d'objectifs entre la Métropole du Grand Paris et l'Institut National des Métiers d'Art, assortie d'une subvention de 10.000€.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

* *

*

La partie délibérative de la séance du Bureau de la Métropole du Grand Paris s'achève à 9h40.